

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/06-373-268 du 11/12/06

ACCES DES PERSONNELS HANDICAPES A LA FONCTION PUBLIQUE. RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE DE PERSONNELS ENSEIGNANTS, DOCUMENTALISTES, ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION POUR LA RENTREE 2007

Références :

loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat.

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des services Départementaux de l'Education Nationale
Messieurs les Présidents d'Université
Monsieur le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique
Messieurs les Directeurs des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique
Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres d'Information et d'Orientation
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements du second degré

Affaire suivie par : M. CUNCI, Tel : 04 42 91 74 40, Fax : 04 42 91 70 09

J'appelle votre attention sur la réglementation relative au recrutement en qualité de personnels contractuels de travailleurs handicapés.

Ce dispositif permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne handicapée et de la titulariser au bout d'un an, sous réserve de justifier de diplômes ou de niveau d'études exigés des candidats aux concours externes, et d'être reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions d'enseignement et d'éducation.

Les personnels susceptibles d'être éligibles sont :

- les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) (cette commission s'est substituée aux COTOREP depuis le 01/01/2006), ou par la COTOREP avant cette date ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100 et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les demandes déposées par les candidats désirant bénéficier de ce dispositif seront instruites par mes services.

Les dossiers, selon le modèle joint en annexe et accompagnés des pièces justificatives, devront m'être retournés sous le présent timbre impérativement pour le :

Vendredi 19 janvier 2007 dernier délai.
les dossiers parvenus ou déposés après cette date ne seront pas examinés.

Je vous demande de bien vouloir assurer de la façon la plus large cette information.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Rectorat
Division
des Personnels
Enseignants
Dossier suivi par
Jean-Claude Cunci
Téléphone
04 42 91 74 40
Fax
04 42 91 70 09
Mél.jean-claudecunci
@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Année scolaire: 2007-2008

Nature de l'emploi postulé :

★ *Catégorie du corps (emplois publics)*

☐ A (enseignement, education ...)

★ *Emploi en qualité de :*

☐ Enseignant

☐ Documentaliste

☐ CPE

**DEMANDE DE RECRUTEMENT
EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL
TRAVAILLEUR HANDICAPE**

Je soussigné(e),

Nom de naissance:.....

Nom marital:

Prénoms:.....

Sexe:..... Nationalité :.....

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Département : [] [] ou pays :

Commune de naissance :

Situation familiale :Nombre d'enfants :dont à charge....

Situation militaire :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] []

Commune

N° de téléphone : Domicile..... Travail.....

☐ Reconnu travailleur handicapé par décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, cette commission s'est substituée aux COTOREP depuis le 01/01/2006) en date du [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] ,

ou

☐ Reconnu travailleur handicapé par décision de la COTOREP de(1) en date du [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Handicap catégorie ☐ A ☐ B ☐ C (2)
pourcentage

ou

☐-victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100 et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;

ou

☐-titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;



2/2

ou

☐ -ancien militaire et assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

ou

☐ -titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

ou

☐ - titulaire de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ou

☐ titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

sollicite un emploi d'agent contractuel auprès de l'Académie d'AIX- MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995 modifié.

A _____, le

Signature du postulant

(1) Préciser le département du siège de la COTOREP concernée

(2) Cocher la mention utile

I Renseignements concernant le candidat :

Situation professionnelle actuelle :

Fonction :

Organisme employeur : Depuis le

Ou sans emploi depuis le

★ Diplômes possédés:

Date d'obtention

★ Expériences professionnelles antérieures :

Fonctions

Organismes employeurs

Dates

 du

au

-		
-		
-		
-		

★ Stages de formation ou de perfectionnement suivis :

★ Percevez vous l'allocation d'adulte handicapé ? (1) ☐ OUI

☐ NON

II Renseignements concernant l'emploi postulé :

La nature de l'emploi postulé a-t-il été reconnu par la COTOREP comme étant compatible (2) avec le handicap reconnu ? ☐ OUI ☐ NON

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

☐ OUI

☐ NON**Voeux d'affectation géographique (1) :**Département : ☐ 04

□ 05

□ 13

□ 84

Commune ou zone.....

(1) cocher la mention utile

(2) Il est précisé que la compatibilité avec l'emploi postulé ne garantit pas la compatibilité avec les conditions particulières exigées par l'exercice de la fonction au sein de l'Education Nationale, compatibilité qui sera appréciée au cas par cas.

OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :

[illegible]

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- ☐ Une photocopie de la carte nationale d'identité.
- ☐ Attestation délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé et prononçant le reclassement selon la gravité du handicap (à joindre seulement dans le cas où cette attestation n'a pas été fournie avec la demande initiale) cette commission s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2006 aux COTOREP ;
ou
- ☐ Attestation délivrée par la COTOREP reconnaissant la qualité de travailleur handicapé et prononçant le reclassement selon la gravité du handicap (à joindre seulement dans le cas où cette attestation n'a pas été fournie avec la demande initiale) ;
ou
- ☐ copie de la carte d'invalidité définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale des familles ;
ou
- ☐ copie de l'attestation concernant l'Allocation aux Adultes Handicapés ;
ou
- ☐ copie de toute(s) pièce(s) justificative(s) correspondant à l'une des situations suivantes :
 - victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 p. 100 et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
 - titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
 - ancien militaire et assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
 - titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.
- ☐ Attestation de positionnement régulier au regard du code du service national.
- ☐ Attestation(s) de diplôme(s)
- ☐ Attestation (s) d'expériences professionnelles antérieures ou de formations et stages suivis (si les rubriques correspondantes ont été renseignées ci-contre)
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Curriculum Vitae (CV)
- ☐ Attestation de chômage délivrée par l'ANPE
- ☐ Attestation employeur, pour les candidats employés hors éducation nationale
- ☐ Grille d'évaluation du chef d'établissement employeur

★ NB Un extrait du casier judiciaire national n°2 sera demandé par les soins de l'Administration.

**LA PRESENTE DEMANDE DÛMENT RENSEIGNEE ACCOMPAGNEE DES PIECES JUSTIFICATIVES
DEVRA ETRE ADRESSEE AU :**

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

à l'attention de Monsieur CUNCI

PLACE LUCIEN PAYE 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

impérativement pour le :

Vendredi 19 janvier 2007 dernier délai,

les dossiers parvenus ou déposés après cette date ne seront pas examinés.

FICHE D'EVALUATION
A renseigner par le Chef d'établissement

Cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé une activité en qualité de CES au sein de l'Education Nationale

☐ **M.** ☐ **Mme** ☐ **Mlle**

NOM du candidat (e) : **NOM DE JEUNE FILLE :**

PRENOM :

Etablissement scolaire d'exercice :
Employé(e) le Date de fin de contrat prévue :

Nature et description de l'emploi :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PONTUALITE ☐ **TB** ☐ **B** ☐ **AB** ☐ **P**

ASSIDUITE ☐ **TB** ☐ **B** ☐ **AB** ☐ **P**

ACTIVITE ET EFFICACITE ☐ **TB** ☐ **B** ☐ **AB** ☐ **P**

ADAPTATION A L'EMPLOI ACTUEL ☐ **TB** ☐ **B** ☐ **AB** ☐ **P**

Appréciation générale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le Le Chef d'établissement

Signature :

CACHET de l'établissement: